



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 25 janvier 2026,

Mise en œuvre de mesures d'urgence par le préfet, à la suite d'un pic de pollution atmosphérique de type « combustion », à partir du dimanche 25 janvier 2026, 14h00.

Le dispositif de surveillance de ATMO Grand Est a déclenché la procédure d'alerte « niveau 1 » à la pollution atmosphérique (combustion) sur le département du Bas-Rhin.

En conséquence, et en vue de limiter cette pollution atmosphérique de type «combustion», le préfet du Bas-Rhin, Amaury de SAINT-QUENTIN, a décidé de mettre en œuvre des **mesures d'urgence le dimanche 25 janvier 2026, 14h00.**

Mesures prises :

Secteur des transports :

- Sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées, la **vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules est abaissée de 20 km/h** (sans descendre en dessous de 70 km/h). Pour les autocars et poids lourds (>3,5 t) cette baisse de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée ne s'applique pas sur les tronçons limités à 130 km/h.
- **Évitez l'utilisation de la voiture en solo** en recourant aux transports en commun et au **covoiturage**. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, **l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés.**

Secteur industriel et de la construction (pour les activités de production) :

- Soyez vigilant sur l'**état de vos installations de combustion** et sur le **bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.**
- **Reportez si possible les opérations** qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.
- Sur les chantiers, prenez des **mesures de réduction des émissions de poussières** (arrosage, ...), **reportez les activités les plus polluantes** et **évitez l'utilisation de groupes électrogènes.**

Secteur résidentiel et tertiaire :

- Rappel de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers (Règlement sanitaire départemental, art. 84). Apportez-les en déchetterie.
- Pour vos travaux, privilégiez l'emploi d'outils manuels ou électriques plutôt qu'avec des moteurs thermiques.
- Évitez de faire du feu dans des foyers ouverts et des poêles anciens sauf s'il s'agit de votre mode de chauffage principal.

Collectivités :

- Les collectivités relaient les messages et recommandations.

Conseils à la population :

Pour les personnes vulnérables et sensibles :

- . **Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques**
- . **Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors de ces pics** (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)

Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions sportives), en plein air, mais aussi en intérieur.

Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :

- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Pour les personnes sans vulnérabilité connue :

- **Réduisez les activités physiques et sportives intenses** (dont les compétitions).
- **En cas de gêne respiratoire ou cardiaque** (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Evolution de la situation :

Pour plus d'information sur la qualité de l'air dans la région ou sur les recommandations sanitaires et comportementales, consulter les sites internet de l'ATMO : <http://www.atmo-grandest.eu/> et de la préfecture : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/> .

Contact presse

Tél : 06 45 59 26 76

Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin

Tél : 03 88 21 67 68

www.bas-rhin.gouv.fr

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67